



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION
PUBLIC TERRITORIAL AFIN DE DEFINIR LES
MODALITES D'ORGANISATION ET
FINANCIERES DES FORMATIONS PROPOSEES
AUX AGENTS DE LA VILLE POUR UNE
PERIODE DE 3 ANS A COMPTER DU 1ER
JANVIER 2019.**

**DÉCISION N° AU-19-247
EN DATE DU 05 JUILLET 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5ème Adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT que le Centre National de la Fonction Publique Territoriale Délégation Première Couronne, situé au 145 avenue Jean Lolive 93695 PANTIN Cedex; représenté par Monsieur Luc NEEL, Directeur, s'engage à assurer aux agents de la Ville des formations professionnelles pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale afin de définir les modalités d'organisation et financières des formations professionnelles proposées aux agents de la Ville de Vincennes pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190705-lmc1H6365H1-AR Date de réception en Préfecture : 05/07/2019 Date de Publication : 05/07/2019
